

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix mars deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Dominique GILLES, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (délégation de vote à Alain FAUCHER), Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-028 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique lors de la séance du 23 février 2016,

Monsieur le Président explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions suivantes :

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Suite au recrutement d'un éducateur des APS principal 1ère classe assurant la fonction de responsable de l'Espace Aqua'Noblat il convient de supprimer l'ensemble des emplois créés par délibération n°2015-114 ayant facilité l'appel à candidatures :

- Un emploi d'éducateur des APS principal de 2ème classe à temps complet
- Un emploi de conseiller des APS principal de 2ème classe à temps complet
- Un emploi de Conseiller des APS principal de 1ère classe à temps complet
- Un emploi d'attaché territorial à temps complet
- Un emploi d'attaché principal à temps complet

Suite à la mutation du responsable de l'Espace Aqua'Noblat, il est nécessaire de procéder à la suppression de l'emploi de Conseiller des APS à temps complet.

AVANCEMENT DE GRADE 2015

Suite à l'avancement au grade d'adjoint technique 1ère classe d'un agent d'exploitation de la voirie publique intervenu le 1^{er} novembre 2015, après approbation du conseil communautaire en date du 03 avril 2015, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

AVANCEMENT DE GRADE 2016

Un adjoint administratif de 2ème classe occupant la fonction d'agent d'accueil a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif de première classe. Afin de permettre son avancement de grade après examen professionnel, il est proposé au conseil communautaire, la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

L'emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet sera ainsi supprimé après l'avancement de l'agent prévu le 1^{er} juillet 2016

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

Date de transmission de l'acte : 17/03/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 17/03/2016

Numéro de l'acte : 2016-028 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160310-2016-028-DE

Date de décision : 10/03/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

EVOLUTIONS

Un adjoint d'animation de 1ère classe occupant la fonction d'agent de développement touristique a réussi le concours de rédacteur territorial. Afin de permettre à cet agent d'accéder à un nouveau cadre d'emplois, il est proposé la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet.

La suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet interviendra après la nomination de l'agent prévue le 1^{er} juillet 2016.

Un rédacteur territorial contractuel occupant la fonction d'instructeur des A.D.S. arrive au terme de son contrat le 30 avril 2016. L'agent n'ayant pas le concours lui permettant d'accéder à un emploi statutaire sur ce grade, il est proposé de procéder à sa nomination sur un grade relevant de la catégorie C. Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet.

La suppression d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet interviendra après la nomination de l'agent au 1^{er} mai 2016.

Un Educateur des Activités Physiques et Sportives contractuel occupant la fonction de maître-nageur sauveteur arrive au terme de son contrat le 28 mars 2016. L'agent n'ayant pas le concours et pour lui permettre d'accéder à un emploi statutaire sur ce grade, il est proposé au conseil communautaire la possibilité de le nommer sur un emploi relevant de la catégorie C. Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet.

La suppression d'un emploi d'ETAPS à temps complet interviendra après nomination de l'agent le 1^{er} mai 2016.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de Noblat annexé à la présente délibération,

Précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et les charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le 11 mars 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 17.03.16
Publié ou notifié
Le : 21.03.16

Le Président,

Alain DARBON

Communauté de Communes de Noblat
Tableau des effectifs - 10 mars 2016

GRADES	Temps complet	Temps non complet	Cumul
Ingénieur Principal (fonction DGS)	1		1
Puéricultrice cadre de santé	1		1
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 1ere classe	1		1
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal 2ème classe	1		1
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	6		6
Technicien principal 1ère classe	1		1
Technicien principal 2ème classe	1		1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	1	2	3
Assistant d'enseignement artistique	1	13	14
Educateur Jeunes Enfants		1	1
Rédacteur Territorial	3		3
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1ère classe	2		2
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	3		3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	8	1	9
Adjoint administratif 1ère classe	1		1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	8		8
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1		1
Adjoint animation de 2 ^{ème} classe	4	1	5
Agent social 2 ^{ème} classe	3	1	4
Emploi spécifique Agent d'accueil LAEP		1	1
TOTAL	48	20	68